

**CONVENTION POUR LA LOCATION DU PREAU DE
PUYMERLE
(commune d'Aussac-Vadalle)**

Entre la Communauté de Communes Cœur de Charente,
Représentée par Monsieur Gérard LIOT, Maire d'Aussac-Vadalle d'une part,

Et Madame BOUCHER Virginie domiciliée 24 faubourg tête noire 16110 LA ROCHEFOUCAULD d'autre part,

Il est arrêté ce qui suit :

Madame BOUCHER Virginie loue le préau de Puymerle le 23 octobre 2021 et verse la somme de : 100€.

- Location du préau*:

- 30 € : associations ou habitants du territoire de la CDC Cœur de Charente,
- 100 € : associations ou habitants hors territoire de la CDC Cœur de Charente,
- utilisation du préau sans sanitaires : gratuité
- dépôt d'une caution de 1000 € (obligatoire).

Dans tous les cas une attestation d'assurance responsabilité civile est obligatoire.

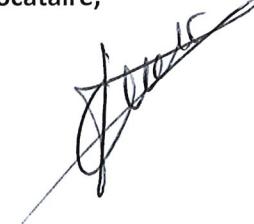
Le montant de la location doit être versé à l'ordre du Trésor Public.

- Date et heure de la prise en charge : 22 octobre 2021.
- Date et heure de la remise à disposition de la CDC : 25 octobre 2021.

- Objet de la location : anniversaire environ 25 personnes

Fait à Aussac-Vadalle, le 14 octobre 2021

Lu et approuvé,
Le locataire,



Christian CROIZARD
Président de la CdC Cœur de Charente
Par convention,
Gérard LIOT
Maire d'Aussac-Vadalle




* rayer les mentions inutiles

* il est rappelé que le débroussaillage des abords du préau est à la charge des locataires, la CDC n'assure le nettoyage qu'une fois l'an

* nous rappelons qu'il est important de faire attention de l'usage de l'eau des sanitaires